

[Text]

Quite apparently, before the date of February 10, 1982, my predecessor, Mr. Gibson, and his colleagues, in examining a number of issues related to the development of the security service, identified a requirement for space in the National Capital Region to serve as a headquarters facility for the new organization. This was communicated to the Treasury Board—at what time I am not absolutely certain, and I have no documentation with me today to that effect—and this became a matter of interest and concern to Treasury Board officials and officials of the Department of the Public Works. The indication of need was expressed in the letter to the Department of Public Works of February 10, 1982, which is referred to in Dr. Meyboom's letter.

Between February 1982 and my appointment as executive director in September 1982, additional work was done within what we call the SITG, the SIT Group, on accommodation planning. At that time, you will recall, Mr. Chairman, the legislation had not yet been introduced in the House of Commons. That was not in fact done until May 18, 1983, when Bill C-157 was introduced. But between September 1982 and the introduction of the Bill, a great deal of work was done relative to accommodation on a national basis and with respect to the National Capital Region for headquarters facilities.

In the early spring of 1983, even before the introduction of Bill C-157, information was conveyed both to Treasury Board officials and to the Department of Public Works officials that there would be a space requirement for a headquarters facility for CSIS in the magnitude of 28,000-odd square metres of space. This information was conveyed to the Department of Public Works by my administrative planning director, Mr. MacIver, in May 1983, and as I understand it, Mr. Mackay put that information before the committee a couple of days ago.

• 0945

Between the introduction of the Bill and the conclusion of the First Session of the 32nd Parliament later in the fall there was of course a good deal of interest in Bill C-157, and indeed during the course of the summer months a special committee of the Senate met and deliberated upon the subject-matter of Bill and indeed reported on November 3, 1983. The matter of accommodation in the minds of the SIT Group for a headquarters facility took on an added sense of importance and urgency with the introduction of Bill C-157. It was clear that the target we were operating on at that particular time was passage of Bill C-157 within the First Session and proclamation probably around the end of December 1983 or the beginning of January 1984. We know in retrospect that that did not happen and that the Bill to establish the new service is at this moment before Parliament at the second reading stage as Bill C-9; but for our planning purposes, and indeed in terms of meeting what had been set as targets for the proclamation of the establishment of

[Translation]

canadien de renseignement de sécurité qui n'est pas encore créé.

Indiscutablement, avant la date du 10 février 1982, mon prédécesseur, M. Gibson, et ses collègues avaient, en examinant un certain nombre de questions relatives à la mise sur pied du service de renseignement de sécurité, identifié un besoin d'espace à bureau dans la région de la capitale nationale pour les installations de l'administration centrale du nouvel organisme. Le Conseil du Trésor en fut informé... j'ignore à quel moment et je n'ai aucune documentation en main à ce sujet... et ce besoin est devenu une question d'intérêt et de préoccupation pour les fonctionnaires du Conseil du Trésor et ceux du ministère des Travaux publics. C'est dans une lettre envoyée au ministre des Travaux publics le 10 février 1982, laquelle fut citée dans la lettre de M. Meyboom, que ce besoin fut exprimé.

Entre février 1982 et ma nomination au poste de directeur général en septembre 1982, ce que nous appelons le G.T.C.R.S., le Groupe T.C.R.S., poursuivit ses efforts de planification en matière d'installations. Monsieur le président, vous vous souviendrez qu'à cette époque, la loi n'avait pas encore été déposée devant la Chambre des communes. En fait, ce n'est que le 18 mai 1983 que le bill C-157 fut déposé. Mais, entre septembre 1982 et le dépôt du projet de loi, énormément de travail fut fait pour trouver des installations sur le plan national et dans la région de la capitale nationale pour les bureaux de l'administration centrale.

Au début du printemps 1983, même avant le dépôt du projet de loi C-157, les fonctionnaires du Conseil du Trésor et du ministère des Travaux publics ont été informés que le S.C.R.S. aurait besoin d'une superficie de quelque 28,000 mètres carrés pour les bureaux de l'administration centrale. Cette information fut transmise au ministère des Travaux publics en mai 1983 par mon directeur de la planification administrative, M. MacIver, et je crois savoir que M. Mackay a déposé cette information devant le Comité il y a quelques jours.

Entre le dépôt du projet de loi et la fin de la première session du 32^e Parlement plus tard à l'automne, le projet de loi C-157 a suscité beaucoup d'intérêt à tel point que pendant les mois d'été, un comité spécial du Sénat s'est réuni pour examiner l'objet du projet de loi, dont il a rendu compte le 3 novembre 1983. Avec le dépôt du projet de loi C-157, la question de l'installation matérielle de l'administration centrale devint plus importante et plus urgente dans l'esprit des membres du groupe TCRS. À l'époque, il était clair que l'échéancier, dans le cadre duquel nous fonctionnions, était l'adoption du projet de loi C-157 pendant la première session et sa proclamation probablement vers la fin décembre 1983 ou le début janvier 1984. Nous savons maintenant qu'il n'en fut rien et que le projet de loi visant la création d'un nouveau service de renseignement en est actuellement à l'étape de la deuxième lecture devant le Parlement et qu'il s'agit maintenant du Bill C-19. Mais pour nos fins de planification et en fait pour atteindre les objectifs fixés pour la proclamation de la création